

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 24.09.2015

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Autol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Peinture de façade.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic chronic 3 H412. Nocif pour les organismes aquatiques, effets à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et marqué conformément au Règlement CLP.

Pictogrammes de danger

Non applicable.

Mention d'avertissement

Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Terbutryne.

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, effets à long terme.

Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

EUH 208 : Contient de la méthylisothiazolinone, de la benzisothiazolinone, de la chlorméthylisothiazolinone/méthylisothiazolinone et de l'octylisothiazolinone.

Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P501 Eliminer le contenu / le récipient conformément aux prescriptions locales / régionales / nationales / internationales.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description

Dispersion aqueuse à base de matières de charge minérales, dioxyde de titane, dispersion de résines, eau, conservateurs, additifs.

Composants dangereux

CAS: 886-50-0 Terbutryne <0,01%

EINECS: 212-950-5 Xn R22; Xi R43; N R50/53

Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317

Indications complémentaires

Voir point 16 pour le texte relatif aux mentions de danger.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, conduire la personne à l'air frais ; en cas de troubles, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer soigneusement.

Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux en maintenant les paupières ouvertes pendant quelques minutes sous l'eau courante.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et la gorge avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou jet d'eau diffusé. Combattre les incendies plus importants avec un jet d'eau diffusé ou une mousse résistante à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Néant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Autres indications:

Refroidir les récipients à proximité avec un jet d'eau diffusé.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, éviter sa dispersion dans les canalisations. Le produit aqueux n'est pas inflammable tant que la part d'eau est maintenue.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection individuels.

Prévoir une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter la propagation du produit dans les eaux de surface et souterraines ou les canalisations.

Eviter la propagation du produit dans le sol.

En cas de propagation dans les eaux de surface et souterraines ou les canalisations, alerter les autorités compétentes.

En cas de propagation dans le sol, alerter les autorités compétentes.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le produit avec un matériau absorbant (sable, kieselguhr, neutralisateur d'acide, absorbant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Application uniquement au rouleau ou au pinceau.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stockage uniquement dans le conditionnement d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun : Stockage séparé des denrées alimentaires.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Garder les récipients hermétiquement fermés

Stocker les récipients dans un endroit bien aéré.

Protéger le produit de la chaleur, des rayons du soleil et du gel.

Classe de stockage selon le VCI : 12 (liquides non inflammables).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas de substances en quantité importante dont les valeurs limites sont à surveiller par rapport au lieu de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protéger préventivement les mains en appliquant une crème de protection.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Protection des mains:



Gants de protection

Matériaux des gants : Le matériau des gants de protection doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange. Choisir le matériau des gants en fonction du temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation. Utiliser un produit de nettoyage et de soin des mains après avoir porté les gants.

Matériaux des gants : caoutchouc nitrile.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: En présence de risques d'éclaboussures, porter des lunettes à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de travail de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Variée, en fonction de la teinte
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Env. 9 à 20 °C
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	23 hPa à 20 °C
Densité:	Env. 1,55 g/cm³ à 20 °C
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Complètement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Épaisse
Cinétique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition si les conditions de stockage et de manipulation sont adéquates.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée pertinente disponible.

10.5 Matières incompatibles: Aucune donnée pertinente disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

Toxicité aigüe :

Valeurs DL/CL 50 déterminantes pour la classification : Aucune donnée disponible.

Effet irritant primaire :

Pour la peau : Aucun effet irritant.

Pour les yeux : Aucun effet irritant.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité : EC50/72h 10-100 mg/l (*pseudokirchneriella subcapitata*)

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune donnée pertinente disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée pertinente disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée pertinente disponible.

Autres informations écologiques :

Informations générales :

Eviter la propagation du produit dans les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

12.6 Autres effets néfastes : Aucune donnée pertinente disponible.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Eliminer les déchets conformément aux réglementations en vigueur. Les résidus de produit séché peuvent être éliminés comme déchets ménagers ou comme déchets de chantier.

Catalogue européen des déchets :

08 01 12 Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11.

17 09 04 Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03.

Emballages non nettoyés

Recommandation

Les emballages contaminés doivent être vidés de façon optimale et peuvent être recyclés après un nettoyage adéquat.

Procédé de nettoyage recommandé : à l'eau, éventuellement avec adjonction de produits nettoyants.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à

l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC : Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale :

Classe de toxicité de l'eau :

Classe de toxicité 1 (Annexe 4, VwVwS¹ Allemagne du 17/5/1999) : peu polluant.

Autres réglementations, restrictions et dispositions prohibitives

Réglementations des associations professionnelles – BGR 500, chapitre 2.29 Mise en œuvre de peintures.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Données relatives à la Directive COV :

Directive 2004/42/CE (Directive Decopaint), ChemVOCFarbV²

COV de l'UE : < 2,6%

COV de l'UE en g/l :

Valeur limite de l'UE pour le produit (cat. A/c) : 40 g/l (2010)

Ce produit contient max. 40 g/l de COV

COV de la Suisse : < 2,6%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

¹Dispositions administrative sur les substances dangereuses pour l'eau

²Règlement allemand relatif aux produits chimiques pour la limitation des émissions de composés organiques volatiles par la limitation de la mise en circulation de peintures et laques contenant des solvants

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Système d'information sur les substances dangereuse de l'association professionnelle allemande de la construction

Code produit selon GISBAU (GISCODE) :

M-SF01

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

OEL: European threshold limit value

VLE: Threshold Limiting Value.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory

DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List